



Aux destinataires de la procédure de  
consultation

-----

Date – 4 MARS 2025

### Révision du dispositif de secours préhospitalier 2025 – Procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le dispositif de secours préhospitalier est régulièrement adapté à l'évolution des besoins. La dernière adaptation a été décidée par le Conseil d'Etat le 22 juin 2022 et concernait le Haut-Valais. Elle a entraîné le déplacement de l'ambulance 24h/24 de Münster à Fiesch et l'ajout d'une ambulance de nuit à Gampel. Le Conseil d'Etat avait également chargé le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) de procéder aux études et analyses nécessaires en vue d'une révision de la planification des secours préhospitaliers et de leur financement.

Le DSSC a confié à quatre experts extra-cantonaux l'analyse des dispositifs de secours sanitaires actuels et la formulation de propositions. Le 12 juin 2024, le Conseil d'Etat a pris connaissance des recommandations des experts et a chargé l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) d'établir un rapport présentant des propositions d'adaptation de la planification.

Ce rapport provisoire intitulé « Révision du dispositif préhospitalier 2025 » est mis en consultation conformément à l'article 5 de l'ordonnance sur l'organisation des secours sanitaires. Il préconise de reconnaître dans la planification les moyens supplémentaires suivants :

- une ambulance 24h/24 à Monthey,
- une ambulance de jour à Sion et
- une ambulance de nuit à Sierre.

La situation dans le Haut-Valais est jugée satisfaisante suite aux adaptations décidées en 2022. L'ambulance de Grächen, qui a cessé son activité le 31 mars 2023, peut être définitivement retirée de la planification.

**Nous vous invitons à faire parvenir vos observations, remarques et propositions d'ici au 30 avril 2025.**

Les réponses sont à adresser au Service de la santé publique, Avenue de la Gare 23, CP 670, 1951 Sion, ou à transmettre par messagerie à l'adresse suivante : [santepublique@admin.vs.ch](mailto:santepublique@admin.vs.ch).

Nous précisons qu'à l'échéance de cette procédure de consultation, les avis exprimés pourraient être publiés. Le rapport « Révision du dispositif préhospitalier 2025 » ainsi que les observations



formulées dans le cadre de la présente consultation seront ensuite soumis au Conseil d'Etat pour décision.

Le Service de la santé publique se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**Mathias Reynard**  
Conseiller d'Etat

**Annexes** Rapport provisoire de l'OCVS « Révision du dispositif préhospitalier 2025»  
Liste des destinataires de la consultation